



Confrérie Marie Reine des Cœurs

Le Moulin du Pin F - 53290 Beaumont-Pied-de-Bœuf

Une âme mariale : sœur Marie de Sales Galerne

Le mot de l'aumônier

Sœur Marie de Sales Galerne (1895-1932) est une visitandine morte à l'âge de 37 ans. L'ouvrage intitulé *Une petite semence du divin bon Plaisir*¹ permet de suivre son ascension dans la vie mystique jusqu'au mariage spirituel. Tout a commencé quand Jeanne Galerne s'est convertie brusquement à l'âge de 14 ans dans une communion fervente. Admise au Carmel à l'âge de 22 ans, elle fut obligée d'en sortir pour raison de santé. C'est pourquoi elle est entrée à la Visitation à l'âge de 26 ans. La caractéristique de sa spiritualité fut la conformité au bon Plaisir divin qu'elle fit vœu de suivre en tout le 3 juin 1928.

Sœur Marie de Sales fut ce que l'on pourrait appeler « une âme mariale ». « *Après cette communion d'où elle sortit vers l'âge de treize ou quatorze ans, sous la protection de la Sainte Vierge, l'âme purifiée, débarrassée des doutes qui l'oppressaient, elle commence une bataille contre elle-même, qui ne cède en rien, semble-t-il, aux plus héroïques luttes des saints.* » Ce travail porta rapidement ses fruits : « *Au bout de quelques années, une parente... trouve une délicieuse jeune fille, à la place de l'enfant que l'on fuyait d'instinct à cause de son caractère violent et de ses caprices maussades* »².

Jeanne Galerne entre en religion, au Monastère de la Visitation de Gennes-sur-Seiche, en Ille-et-Vilaine, le 18 mars 1921. « *Ce 18 mars tombait cette année-là, le vendredi de la Passion, jour où la sainte Église célèbre la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs ; Marie introduisait dans l'Ordre privilégié du Sacré-Cœur, cette enfant dont Elle guidera toujours les ascensions successives* »³.

Sœur Marie de Sales aime à puiser dans les écrits des saints Fondateurs, saint François de Sales⁴ et sainte Jeanne de Chantal, la nourriture spirituelle dont son âme a besoin. Sainte Marguerite-Marie⁵, l'amante du Sacré-Cœur, est sa sainte préférée. La vénérable Mère Marie de Sales-Chappuis, dont on lui donne le nom lui sert de modèle. « *Mais ces attrait*

sont surpassés par celui qu'elle éprouve pour la Vierge Marie, sa "Maman du Ciel" comme elle l'appelle. Elle se souvient que le rayonnement de la douce "Étoile du Matin" a dissipé, dès le printemps de sa vie, le sombre nuage de sa grande tentation contre la foi. À dater de ce jour, elle devint sa petite esclave, fit l'acte de consécration du bienheureux Père de Montfort et depuis ne cessa plus de ressentir les bienfaits de Celle dont elle était si heureuse de se nommer surtout "la petite enfant" ».

Sœur Marie de Sales passe par Marie pour aller à Jésus. Elle écrit : « *De plus en plus, j'aime cette bonne Mère. Elle est si inséparable de son divin Fils, qu'on ne peut dire Jésus si on ne dit aussi Marie*⁶. *Je La prie d'exprimer mon amour à Jésus, quand je ne le sens pas, mais la Sainte Vierge sait que la sécheresse nous est parfois bonne ; ne faut-il pas que les bûches sèchent pour mieux brûler ? ».*

Sœur Marie de Sales « *honorait surtout la Mère de Dieu par une vie d'intime union avec Elle, union qui fut quelquefois très sensible. Quand la nostalgie du Ciel la prenait, elle se réfugiait sous le manteau de la Janua Cœli et, en cet asile béni, elle essayait de se donner la douce illusion que la terre n'existait plus et que la Patrie était proche. Son invocation préférée était Templum Dei. Marie portant Jésus au mystère de la Visitation la ravissait, et son pinceau se plaisait à reproduire la Vierge Visitandine avec des poses de recueillement significatif et profond* »⁷.

Sa vie mariale s'exprimait extérieurement : « *Elle fut toujours fidèle à la récitation de son chapelet, mais dans la dernière maladie, quand la faiblesse devint extrême, elle remplaça chaque Ave Maria par cette invocation échappée de son cœur aimant : "Maman chérie, je Vous aime !".* À cette période de sa vie, sa dévotion à Marie va revêtir un cachet très spécial ; ce sera la Vierge des Douleurs, offrant au Père céleste la petite victime qui va s'unir, sur ses genoux, à la grande victime du Calvaire »⁸.

¹ Op. cit. Monastère de la Visitation de Gennes-sur-Seiche, 1936. La lecture de ce livre est vivement recommandée (N.B. : ne peut se trouver que d'occasion).

² Op. cit. pp. 21-22.

³ Op. cit. p. 42.

⁴ Relire le bulletin n° 151, sur l'expérience mariale de saint François de Sales.

⁵ Relire le bulletin n° 167 sur sainte Marguerite-Marie et le saint Esclavage.

⁶ Thème montfortain par excellence : *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge* [VD], n°s 43, 148 et 247.

⁷ Op. cit. pp. 121-122. Traduction des termes latins dans ce paragraphe : *Janua Cœli* : Porte du Ciel ; *Templum Dei* : Temple de Dieu.

⁸ Op. cit. pp. 122-123.

Le 6 octobre 1931, elle va connaître, dans la sainte Communion, le mariage spirituel. Elle raconte : « Depuis des années, après la Communion surtout, j'ai beaucoup de distractions, mais ce matin, je n'en ai pas eu ; c'était l'union. Il m'a dit : "Je suis tout à toi et tu es toute à Moi". Ma vie est désormais identifiée avec la sienne, mes actes ne sont plus mes actes, mais les siens ; Il m'a fait comprendre que mes désirs de sauver des âmes recevraient leur accomplissement, car de cette union dépend ma fécondité spirituelle. En action de grâce, je n'ai trouvé que ces paroles du Magnificat : Fecit mihi magna qui potens est, et sanctum nomen ejus. Combien le Bon Dieu se montre miséricordieux pour les petits »¹.

Comme une véritable esclave de Marie, elle travaille avec désintéressement au salut des âmes : « **Ayant fait mon offrande, en qualité d'esclave de Marie, c'est Elle que je charge de choisir ces âmes et de les présenter à son divin Fils, et je Lui donne prières, souffrances, etc., à cette intention** »².

Elle a une dévotion à Marie Médiatrice. Dans une lettre à sa famille, elle écrit au sujet de la conversion souhaitée d'un de ses oncles : « *Oui, si nous croyons, le Bon Dieu peut faire même un miracle, s'il est besoin, mais Il veut se servir de nous. Il veut que nous recourions à Lui, à Marie Médiatrice, pour nous accorder la grâce tant désirée* »³.

Pressentant sa fin venir, elle écrit à sa sœur : « *Ma Maman chérie, ma céleste Maman qui a si bien été nommée le "Moule de Dieu"* ⁴, *doit former en moi son divin Fils et l'y faire grandir... Alors, sans crainte, je me présenterai dans ses bras. Elle me tient et me presse sur son cœur, comme Elle portait, en ses bras, son Fils. Lui et moi, ne sommes plus qu'un ; et comme Elle mettait dans le sépulcre son Jésus, Elle me portera, au jour choisi par le divin bon Plaisir, dans le sein du Père pour y demeurer, humble petite flamme, dans le céleste brasier de l'Amour infini, le "Feu consommant" comme Il a voulu Lui-même se nommer* »⁵.

Elle confie sa sortie de ce monde à la Vierge des Douleurs : « *Une image de Notre-Dame des Sept-Douleurs ne la quittait pas. Elle avait écrit au verso : "Ô Maman chérie, Toi qui as voulu me conduire en ce monastère, au jour de ta fête, Mère des Sept-Douleurs, je T'en prie très humblement, puisque Tu as protégé mon entrée, protège aussi ma sortie de ce monde ; en tes bras maternels, porte-moi vers le Père ; que je ne Lui refuse aucun sacrifice et que j'expire en tes bras, dans l'acte du pur amour"* »⁶. ✍

Abbé Guy Castelain+

¹ Relire le bulletin n° 170 sur le *Magnificat*.

² *Op. cit.* p. 135.

³ *Op. cit.* pp. 139-140.

⁴ Thème montfortain par excellence : VD 219-221.

⁵ *Op. cit.* pp. 168-169.

⁶ *Op. cit.* p. 171.

Le Traité de la vraie dévotion



commenté

par le Père Plessis, s.m.m.

Ce commentaire doit se lire *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge* du Père de Montfort en main. L'auteur en est arrivé à l'article 2 du chapitre III de la 2^e partie (cf. lignes en caractères gras), c'est-à-dire au n° 214 du *Traité*.

Rappel du plan (avec les numéros du *Traité*) :

Introduction (1-13)

Partie I. De la vraie dévotion en général (14-119)

Partie II. De la parfaite dévotion (120-273)

Chapitre I. Nature de la parfaite dévotion (120-133)

Chapitre II. Motifs de la parfaite dévotion (134-212)

Chapitre III. Effets de la parfaite dévotion (213-225)

Art. 1. Connaissance et mépris de soi-même (213)

Art. 2. Participation à la foi de Marie (214)

Article 2. Participation à la foi de Marie, suite

Une question théologique se pose ici, et il nous est d'autant plus difficile de l'éviter, qu'elle se complique singulièrement, lorsqu'il s'agit de **la permanence de la foi dans la vision béatifique**. Voici le passage du *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge* du Père de Montfort qui est concerné par cette question : « *Présentement que Marie est régnante dans les Cieux, Elle n'a plus cette foi, parce qu'Elle voit clairement toutes choses en Dieu, par la lumière de gloire ; mais cependant, avec l'agrément du Très-Haut, Elle ne l'a pas perdue, en entrant dans la gloire ; Elle l'a gardée pour la garder dans l'Église militante à ses plus fidèles serviteurs et servantes* ». L'explication de cette phrase tourmente les commentateurs de la doctrine montfortaine.

La question qui se pose est celle-ci : comment Marie, sans avoir conservé personnellement la vertu de foi, incompatible avec la vision béatifique permanente, a-t-elle pu la conserver pour y faire participer ses esclaves d'amour ?

Pour donner une réponse à ce problème, voyons d'abord ce que saint Thomas d'Aquin enseigne sur la permanence des vertus et des dons en général, et de la foi en particulier, dans le Ciel ; voyons ensuite la doctrine béruillienne sur la persévérance des états et vertus en Jésus et en Marie ; voyons enfin comment, à la lumière de ces enseignements et de l'ensemble de la théologie, résoudre la difficulté présente.

1° Ce qu'enseigne saint Thomas d'Aquin

Le Docteur angélique parle expressément de la persévérance des vertus et des dons après cette vie. (*Somme théologique*, Ia IIæ q. 67 pour ce qui concerne les vertus et q. 68, art. 6 pour ce qui concerne les dons).

a) **S'agit-il des vertus morales et des dons du Saint-Esprit ?** Ceux-ci ont, ici-bas, un double but. D'abord dompter les inclinations opposées soit de la partie sensitive (vertus), soit de l'âme elle-même, mais à cause de son union avec le corps (dons). **Dans ce sens, les vertus morales et les dons n'existeront plus dans l'autre vie**, car toute opposition cessera de la part des éléments sensibles. Mais vertus et dons ont un but plus noble à remplir : maintenir dans l'être humain tout entier une inclination constante vers le bien (vertus), ou rendre l'homme toujours docile aux motions du Saint-Esprit (dons). **À ce point de vue, les vertus morales et les dons du Saint-Esprit ne seront jamais plus parfaits qu'au Ciel.** Nulle force contraire ne retardera le mouvement qu'ils imprimeront à notre nature vers Dieu.

b) **S'agit-il de la vertu théologale de foi ?** Saint Thomas dit nettement (art. 3) qu'**elle est exclue par la vision béatifique.** On ne peut avoir du même objet sous les mêmes aspects une connaissance à la fois parfaite et imparfaite. La vision et la foi se rencontrent bien dans l'élément général de connaissance (art. 5). Mais cette connaissance s'appuie sur des principes différents pour chacune des deux. Dans la foi, on admet une vérité à cause de l'autorité indiscutable de celui qui l'enseigne. Dans la vision, on l'admet parce que l'évidence est là, et qu'il n'y a pas moyen de lutter raisonnablement contre elle. Ce n'est donc pas la même connaissance qui, ici-bas, est obscure, et, au Ciel, très claire. Et **rien de ce qui est à proprement parler dans la foi ne se retrouve dans la vision béatifique.**

2° La doctrine bérullienne (de l'École française)

Pour le cardinal de Bérulle, les actes de Jésus, quoique transitoires et passagers, se sont cristallisés en états acquis pour l'éternité. Ou bien encore les actes émanant eux-mêmes d'états prédéterminés, par exemple de l'état d'enfance, ont glissé dans le temps sans entraîner en leur écoulement rapide le « solide » impérissable, constitué par les dispositions dans lesquelles était Jésus, lorsqu'Il a opéré ce mystère ou ces actes (cf. Taveau, *Le cardinal de Bérulle*, p. 151). Ces dispositions sont toujours aussi vives, aussi actuelles, et aussi efficaces qu'à ce moment-là. « *Tellement que s'il nous était nécessaire ou s'il était agréable à Dieu son Père, Il serait toujours*

prêt et à partir et à accomplir de nouveau cette œuvre, cette action, ce mystère ».

Cela nous oblige à traiter les choses et les mystères de Jésus « *non comme choses passées et éteintes, mais comme choses vives et présentes et même éternelles, dont nous avons aussi un fruit à recueillir, présent et éternel* » (*Œuvres*, col. 1052-3).

Aussi, dans tous les mystères de Jésus, « *il y a quelque chose de divin qui persévère dans le Ciel et qui opère d'une manière de grâce semblable dans les âmes qui sont en la terre* » (*ibidem*).

Il semble que, **toutes proportions gardées, on puisse dire la même chose des dispositions dans lesquelles Marie était, lorsqu'Elle pratiquait telle ou telle vertu.** Ces dispositions demeurent éternellement, et, « *avec l'agrément du Très-Haut* », elles conservent toujours une efficacité actuelle pour opérer « *une manière de grâce semblable dans les âmes* » des fidèles serviteurs de Marie.

3° Essai de réponse au problème

Dans la réalité de son être physique, la vertu de foi ne demeure pas, ne peut pas demeurer en Marie. De plus, elle ne peut subsister en dehors de Marie. Elle ne peut davantage passer dans un autre sujet sans perdre son identité précédente et devenir une autre foi que celle de Marie. **D'aucune façon par conséquent, nous ne pouvons participer physiquement à la foi de Marie.**

Mais les dispositions dans lesquelles Marie était quand Elle se laissait guider par la foi, demeurent éternellement. La gloire qu'Elle possède couronne tous ses mérites, particulièrement ceux qu'Elle a acquis par sa foi si vive et si pleine d'abandon. À cause de cette foi passée, qui L'a tant honorée ; à cause des dispositions actuelles de Marie, qui Lui sont si agréables ; pour tirer les conséquences de sa charge qu'Il Lui a confiée, d'être la Médiatrice dans l'acquisition et la distribution des grâces, **Dieu permet à Marie de produire dans les âmes de ses serviteurs une foi semblable à la sienne.**

Cette foi reproduit tel ou tel détail de celle de Marie, comme chaque être créé reproduit telle ou telle perfection de l'Être souverain Lui-même. Ainsi Marie « *garde la foi dans l'Église militante* », « *fait participer à sa foi ses plus fidèles serviteurs et servantes* ». Elle a eu, à Elle seule, plus de foi que « *tous les patriarches, les prophètes, tous les Apôtres et tous les saints* » réunis.

Marie est donc capable de communiquer à chacun de ses esclaves d'amour, une foi qui sera fragmentairement la sienne, ou du moins, une copie imparfaite de la sienne.

À suivre...



Lettres reçues



❖ « Je remercie la Confrérie Marie Reine des Cœurs pour le bulletin mensuel qui m'éclaire par ses bons conseils. »

❖ « Avec tous mes remerciements... pour ce bulletin mensuel qui nous retrempe dans l'esprit de la consécration, si nécessaire dans ce pauvre monde. »

❖ « Merci pour votre bulletin régulier nous permettant de nous recentrer sur la dévotion à notre Mère du Ciel. »

❖ « Ce petit mot pour vous remercier pour ce bulletin qui, régulièrement, vient apporter sa lumière, sa paix et sa joie. Il participe à ces "clins Dieu" (pour : Clins d'yeux) dont le Ciel parsème nos journées pour nous guider, nous conforter et nous reconforter. »

❖ « Il me semble qu'il faut absolument que nous nous consacrons à la très sainte Vierge Marie, que nous répandions cette consécration, que nous en vivions pour rester fidèles à notre Fraternité des Apôtres de Jésus et de Marie » (Fraternité Saint-Pie-X est le titre public de l'œuvre fondée par Mgr Lefebvre).

❖ « Votre bulletin est bien encourageant : il permet de regarder mieux la réalité par l'intérieur, du côté de la sanctification. La Lettre que vous publiez est, sur ce point, édifiante et source de joie ! ».

❖ [Pour les lecteurs non membres :] « Comme il est de coutume pour ces changements d'année de se lancer dans des résolutions aussi futiles qu'intenables, je prends le parti de n'en tenir qu'une : celle de m'inscrire dans la Confrérie Marie Reine des Cœurs ! Je me suis rendu sur la Porte latine d'où j'ai imprimé les statuts et règlements ainsi que le document d'inscription... ».

❖ « C'est avec une grande joie que je viens de recevoir les bulletins de la Confrérie Marie Reine des Cœurs qui, pour une raison inconnue, avaient cessé de me parvenir, et je vous en remercie bien vivement. »

❖ « Je suis heureuse d'être nouveau membre de la Confrérie et je découvre un peu chaque jour à travers les bulletins, la spiritualité mariale montfortaine. Mes lectures et pratiques quotidiennes de dévotion à notre Mère de la Sagesse incarnée sont ainsi orientées et soutenues. »

❖ « Je vous remercie de m'avoir fait signe au sujet de mon adresse... Veuillez m'excuser de ne pas l'avoir signalé en son temps. Oui, c'est toujours avec joie que je reçois et lis le bulletin de Notre-Dame, Reine des Cœurs et désire continuer. »

Cantique marial de sœur Marie de Sales Galerne



À tout instant, ô Mère, soutiens-moi,
Sans ton secours, bien grande est ma faiblesse ;
Cachée en Toi, forte est ma petitesse.
J'agis par Toi, Mère, toujours par la foi.

Lorsque sur moi s'appesantit la Croix,
La soutenir me paraît impossible ;
Mais le support devient doux et paisible,
Unie à Toi, Marie, unie à Toi.

Mes actions sont indignes du Roi,
Fais-les passer par tes mains, Mère aimable ;
Empourpre-les dans le Sang adorable,
Fleuve d'amour, Vierge, réglé par Toi.

Quand finiront les ombres de la foi,
J'expirerai sur ton cœur, ô Marie,
Pour m'élancer dans la sainte Patrie,
Plus près de Toi, Mère, plus près de Toi.

Retraites Mariales Montfortaines



❖ Au Moulin du Pin (53)

- du 2 au 7 décembre 2019 (mixte, 19 places)
- du 13 au 18 janvier 2020 (mixte, 19 places)
- du 15 au 20 juin 2020 (mixte, 19 places)
- du 7 au 12 décembre 2020 (mixte, 19 places)

❖ Au Trévoux (29)

- du 6 au 11 juillet 2020 (mixte, 24 places)

Directeur de ces retraites : abbé G. Castelain, FSSPX
Renseignements et inscriptions. Pour le *Moulin du Pin* : 02.43.98.74.63 et le *Trévoux* : 06.38.79.52.73.



❖ 2 725 membres au 26 novembre 2019.

❖ Le samedi 7 décembre 2019, la Messe est célébrée pour les membres vivants et défunts de la CMRC.

❖ Les reçus fiscaux pour les dons sont à demander au moment du don (ordre : C.M.R.C. – F.S.S.P.X). 66 % du montant de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Un don de 100 € donne droit à une réduction d'impôt de 66 €, ce qui ramène votre contribution au fonctionnement de la Confrérie à 34 €.

❖ La Confrérie sur Internet : site *La Porte Latine*.

❖ IPNS. Responsable de publication :
Abbé Guy Castelain, F.S.S.P.X. ☎ 06.38.79.52.73.